



CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'Océan
NICE, FRANCE 2025

Les Engagements de Nice pour l'Océan



CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'Océan
NICE, FRANCE 2025

Les Engagements de Nice pour l'Océan

3ème Conférence des Nations Unies
sur l'Océan, Nice, 2-13 juin 2025

« *Parce qu'après Nice, l'Océan se
portera vraiment mieux* » Sylvia Earle

Nice a gagné le pari de l'Océan. 175 États membres des Nations Unies, 64 Chefs d'État et de gouvernement, 28 responsables d'organisations onusiennes, intergouvernementales et internationales, 115 ministres, et 12 000 délégués, venus de tous les bassins maritimes et représentant plus de 90 % des zones économiques exclusives mondiales et près de 85% du volume des ressources liées à l'Océan, ont répondu présents à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies et des Présidents de la République française et du Costa Rica, co-présidents de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan, réunie à Nice du 9 au 13 juin 2025.

L'exceptionnelle mobilisation de toutes les parties prenantes, galvanisées par les menaces pesant sur le multilatéralisme et la prescription scientifique, s'est matérialisée par de nombreux engagements de très haut niveau.

L'ensemble des acteurs de l'UNOC3 ont fait part de leurs engagements volontaires à titre individuel ou collectif lors : des séances plénières de la Conférence ; dans le cadre des dix Panels pour l'action océanique de l'UNOC3 ; des trois événements spéciaux des Nations Unies, préalables à la Conférence et consacrés à la science, à l'économie et à la finance bleue ainsi qu'à la résilience des villes et régions côtières et des petits États insulaires en développement ; pendant la Journée mondiale de l'Océan le 8 juin ; dans le cadre de sommets régionaux ou thématiques de niveau Chefs d'Etat et de gouvernement ; dans plus de 1 000 événements parallèles organisés à Nice et dans sa région, en zone bleue et en zone verte, et notamment dans la "Baleine" et ses 16 pavillons thématiques, qui ont accueilli près de 130 000 visiteurs du 2 au 13 juin 2025.

Ces « Engagements de Nice pour l'Océan » illustrent par des actions résolument concrètes la déclaration politique de l'UNOC3 qui reflète les acquis du multilatéralisme environnemental depuis l'UNOC2 et l'accord des 193 États membres de l'ONU et des parties non-étatiques à renforcer solidairement l'ambition en faveur de la protection de l'Océan.

Ces « Engagements de Nice » constituent ainsi dans leur globalité une feuille de route ambitieuse pour l'ensemble des États et parties prenantes dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 14, pierre angulaire de la protection de l'Océan à horizon 2030.

Plus grand sommet jamais organisé sur la question de l'Océan en termes de représentation politique à haut niveau, de participation d'acteurs et d'engagements fermes et ambitieux des différentes parties prenantes, l'UNOC3 a marqué la détermination de la communauté internationale, y compris des représentants du monde de la recherche, de la société civile, des populations autochtones et littorales, des autorités régionales et locales, des entreprises et des organismes financiers, à :

- ➞ Construire une gouvernance équitable fondée sur le droit et la justice, assurer un pilotage à 360° de tous les acteurs et instances liés à l'Océan, renforcer le multilatéralisme pour répondre à la dégradation généralisée de l'état de santé de l'Océan ; mettre un frein radical à la pêche INN et à la surpêche
- ➞ Financer, développer fortement et disséminer la connaissance de l'Océan, y compris les savoirs traditionnels, au profit de tous les acteurs ; protéger les scientifiques et accompagner leurs travaux
- ➞ Mobiliser d'importants nouveaux financements publics et privés et développer une économie bleue durable et profitable aux populations, pour atteindre les cibles de l'ODD 14 ; planifier la décarbonation totale des activités maritimes d'ici 2050
- ➞ Lutter contre toutes les formes de pollution ; préserver la ressource océanique et la biodiversité des écosystèmes marins, dont ceux des grands fonds marins, et faire face aux effets du changement climatique
- ➞ Accélérer l'engagement des acteurs régionaux et locaux, les coopérations à l'échelle d'ensembles géographiques ou de bassins océaniques.

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE ÉQUITABLE FONDÉE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE, ASSURER UN PILOTAGE À 360° DE TOUS LES ACTEURS ET INSTANCES LIÉS À L'Océan

Qu'il s'agisse des zones économiques exclusives, de la haute mer ou des grands fonds marins, l'Océan est, avec la ratification du traité « BBNJ », désormais encadré par un corpus juridique international, élaboré dans le cadre des Nations Unies. Il est de la responsabilité de tous les acteurs, étatiques comme non étatiques, de respecter ce cadre, de contribuer à son renforcement, et de s'abstenir de toute action en dehors des conventions, traités et accords multilatéraux ou régionaux existants.

- ➞ Grâce à l'élan de la Conférence et à une diplomatie bleue active, 50 États ont déjà déposé leurs instruments de ratification de l'**accord « BBNJ »** (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) ; 6 États supplémentaires, ayant achevé leur processus national de ratification, et 12 États supplémentaires, s'apprêtant à le faire, se sont engagés à déposer leurs instruments de ratification au plus tard lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2025. L'ensemble de ces engagements **assure ainsi l'entrée en vigueur tant attendue de ce traité, qui régle 64% de l'Océan et donc 50% de la surface du globe, au plus tard en janvier 2026.** Il assure aussi la tenue, cette même année, de la **COP1 de l'Océan**. La rapidité du processus d'application de cet accord, 2 ans après son adoption à l'Assemblée Générale des Nations Unies, est inédite pour un texte traitant de la gouvernance océanique ; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer avait mis 12 ans à entrer en vigueur. Le Traité de la Haute Mer est une avancée civilisationnelle majeure pour l'humanité.

→ Les États ont réaffirmé le rôle central de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), créée en 1994 sous l'égide des Nations Unies à Kingston, pour encadrer les activités liées aux ressources minérales dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Ils ont souligné que l'AIFM est la seule instance compétente dans cette Zone, reconnue comme patrimoine commun de l'humanité, et que toute activité d'exploitation des fonds marins devra impérativement s'appuyer sur un code minier rigoureux, garant de la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins.

→ **37 pays** se sont retrouvés autour d'une position plus exigeante encore : **imposer une pause de précaution à l'exploitation minière des fonds marins en rappelant la nécessité d'explorer d'abord les écosystèmes abyssaux avant d'envisager une quelconque exploitation de leurs ressources**. Ces États champions rappellent qu'une approche basée sur la science est nécessaire afin de ne pas détruire irréversiblement des écosystèmes fragiles et qui soutiennent la santé globale de l'Océan. **23 États ont publié une déclaration conjointe** afin de mobiliser la communauté internationale en ce sens. De grandes banques ont rejoint ce mouvement en annonçant ne plus envisager le financement de projets d'extraction minière dans la Zone.

→ **20 États champions**, ayant à la fois ratifié l'Accord BBNJ et soutenant le moratoire sur l'exploitation des fonds marins, **s'apprêtent à constituer un groupe de « Pionniers de l'Océan »**, afin de mobiliser la communauté internationale pour une gouvernance ambitieuse de l'Océan. Ils prévoient notamment de faire converger les différentes agences spécialisées et organisations affiliées des Nations Unies, y compris à l'échelle régionale

comme les organisations régionales de gestion des pêches et les conventions de mers régionales, autour d'un objectif de protection renforcée de l'espace maritime. Ce groupe est ouvert à tout pays engagé concrètement pour la protection de la Haute Mer et des grands fonds marins.

→ Le **Blue NDC Challenge** a été lancé par le Brésil et la France, et a déjà été rejoint par l'Australie, les Fiji, le Kenya, le Mexique, les Palaos et les Seychelles. Cette initiative permet aux pays de s'appuyer sur une série de partenaires pour s'engager à intensifier leurs efforts afin de **placer l'océan au coeur de leurs plans climatiques, les Contributions déterminées au niveau national (NDCs)** en amont de la COP30 sur le climat qui se tiendra à Belem.

Soucieux d'éradiquer la pêche illégale, illicite et non déclarée, de mettre fin à la surpêche et d'assurer un travail décent en mer :

→ **103 États ont aujourd'hui ratifié l'accord dit « Fish 1 » de l'Organisation Mondiale de Commerce** qui mettra fin aux subventions à la pêche illégale, dont 14 au cours de l'année 2025 dans le cadre de la mobilisation internationale autour de l'UNOC. **23 pays ont désormais ratifié l'Accord dit « du Cap » de l'Organisation Maritime Internationale** relatif à la sécurité à bord des navires de pêche, qui entrera en vigueur dès la ratification d'assez de flottes pour atteindre un total de 3 600 navires de pêche. Alors que 2 935 navires sont désormais éligibles, l'engagement de plusieurs pays lors de l'UNOC3 devrait permettre une entrée en vigueur effective à la fin de l'année 2025. Enfin, la Chine, pays majeur dans les enjeux globaux de pêche, a annoncé sa ratification **du Port State Measures Agreement (PSMA)** relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port de la FAO, qui compte aujourd'hui **82 États parties**.

→ De nouveaux États, tels que la Côte d'Ivoire et la Belgique, se sont engagés à garantir des conditions de travail décentes pour les travailleurs du secteur de la pêche en endossant la **Convention sur le travail dans la pêche**, adoptée en 2007 par l'Organisation internationale du Travail (OIT) portant le nombre d'États parties à 24. Ces États ont ainsi démontré leur engagement à réduire les risques de travail forcé, de traite des êtres humains et les accidents en mer grâce à des normes minimales du travail dans le secteur de la pêche. Une **campagne internationale de ratification de cette Convention** a notamment été initiée le 8 juin par le Royaume-Uni, la France et l'OIT.

→ La France, le Ghana, le Libéria, les Maldives et le Panama ont lancé une dynamique internationale sur l'**identification des responsables de crimes en mer** en s'engageant à **renforcer la transparence dans le secteur des pêches en collectant systématiquement les informations sur les propriétaires réels - les bénéficiaires effectifs - des navires de pêche**, afin de garantir qu'ils puissent être et sanctionnés en cas d'abus. En outre, la France a annoncé qu'elle ferait de la transparence sur la propriété effective une priorité de sa nouvelle présidence de l'Accord PSMA, pour une mobilisation renforcée contre la pêche INN et les atteintes aux droits humains en mer.

Acteurs de proximité et fins connaisseurs des réalités maritimes, les élus locaux, parlementaires et responsables territoriaux ont exprimé leur volonté de contribuer pleinement à la gouvernance et à la gestion des enjeux liés à l'Océan, notamment pour répondre aux attentes des populations côtières :

→ Réuni pour la première fois à l'occasion de la Journée Internationale de l'Océan, le 8 juin 2025, un « **Parlement de la Mer** » a rassemblé près de 100 parlementaires représentant des pays de tous les continents.

Ces parlementaires engagés ont créé l'ICOP (Interparliamentary Coalition for Ocean Protection), une **coalition inédite rassemblant des parlementaires du monde entier** autour du même objectif de préservation de l'Océan. Les membres ont ainsi annoncé un "**paquet législatif pour l'Océan**" que chacun s'engage à porter dans son propre Parlement.

DÉVELOPPER EN PRIORITÉ LA CONNAISSANCE DE L'OcéAN AU PROFIT DE TOUS LES ACTEURS

→ Le **One Ocean Science Congress** a réuni plus de 2000 scientifiques du monde entier en amont de l'UNOC (3-6 juin 2025, Nice). Ce Congrès a transmis aux décideurs réunis lors de la **Conférence des recommandations transversales** sur le **lien entre science et politique**, afin de les soutenir dans la gestion des défis mondiaux liés à l'Océan (impacts du dérèglement climatique, extinction de la biodiversité, surexploitation, dégradation environnementale), ainsi que sur les solutions nécessaires pour y faire face. Un nouveau congrès de cette importance se réunira en 2028 pour évaluer la prise en compte des recommandations faites aux leaders.

→ L'Océan reste à ce jour moins exploré que la Lune et Mars. Afin d'accroître la connaissance de l'Océan, notamment par l'innovation et la science, un grand programme d'exploration scientifique de l'Océan, la « **Mission Neptune** », a été annoncée à l'UNOC3.

La mission réunira **les expertises océanographiques et les meilleures technologies, y compris spatiales, afin d'investir dans une connaissance utile et accessible librement à toutes les parties**. Elle permettra de révéler les opportunités offertes par l'Océan ainsi que les pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins. Elle fournira aussi la nouvelle base de connaissance essentielle sur laquelle s'appuiera la mise en œuvre de l'« Accord BBNJ ».

Les **expertises européennes** seront en pointe sur cette mission d'observation et d'exploration, avec le soutien annoncé d'institutions d'autres Etats dont **la Chine, l'Inde, le Chili, le Royaume-Uni, mais aussi la Communauté du Pacifique ou des acteurs privés tels que la Pink Flamingos Society, dont OceanX et la Fondation Tara.**

→ **L'Alliance Space4Ocean**, lancée à Nice, sera axée sur la connexion entre le secteur spatial et les acteurs marins et maritimes afin de renforcer les efforts de préservation, de conservation et de protection de l'Océan. Fondée sur la science et **exploitant les données spatiales, les mesures in situ et des modèles numériques les plus avancés**, l'Alliance permettra d'aborder les défis critiques de l'Océan et des zones côtières, contribuant ainsi aux ODD.

→ La création de l'organisation intergouvernementale « **Mercator International Center for the Ocean** », **soutenue par 12 États européens**, a été actée lors de l'UNOC3 avec les **premières signatures de son traité international par la Norvège et la France**. Issue de la transformation de Mercator Ocean International, cette organisation permettra de **concevoir, développer et exploiter des systèmes numériques océaniques de classe mondiale englobant la physique marine, la biogéochimie et la dynamique des écosystèmes**. Elle fournira les services **d'information numérique fiables, répondant aux besoins de ses États membres**. Elle soutiendra ces derniers dans leurs engagements dans la gouvernance internationale de l'Océan, en remplissant des missions de Recherche et Développement, de fourniture de Systèmes Numériques Avancés et de co-développement d'un Jumeau Numérique Global, **l'Océan Digital**.

→ À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Océan 2025 et dans le cadre de l'UNOC3, la communauté des chercheurs s'est engagée à publier chaque année le **Baromètre Starfish**, un rapport scientifique accessible à tous, sur **l'état de l'Océan, les pressions exercées par l'activité humaine et leurs impacts sociétaux**. Élaboré par des experts nationaux et internationaux, ce baromètre revu par les pairs contribuera à **éclairer les politiques publiques marines et à sensibiliser la société civile**, en soutien direct aux ODD. Starfish, représentant les **cinq bras d'une étoile de mer**, sera une référence pour rendre compte, avec transparence et rigueur, des avancées réalisées, assurant ainsi que la dynamique initiée par l'UNOC se traduise en résultats tangibles, mesurables et solidement étayés par la science.

→ En se fondant sur les priorités identifiées par les États eux-mêmes, la **Plateforme Internationale pour la Durabilité de l'Océan (IPOS)** fournira aux gouvernements des options d'actions politiques sur mesure, co-construites, fondées sur la science et actionnables localement, afin de les aider à respecter leurs engagements internationaux en faveur de l'Océan.

→ **140 universités marines** du monde entier se sont réunies pour la première fois à l'UNOC afin d'initier **l'International Marine Universities Network**. La comparaison des approches pédagogiques internationales, le développement des opportunités de formation pour les étudiants et les professionnels, la consolidation du dialogue entre le monde académique, la société civile et les décideurs politiques sont les priorités en ligne avec la nécessité d'établir et de renforcer les interactions étroites entre les scientifiques

et les décideurs et de promouvoir des politiques fondées sur la science, favorisant la durabilité à long terme de l'Océan, engageant le public, encourageant l'inclusivité et stimulant l'innovation par la recherche interdisciplinaire.

→ Après le sommet sur l'Intelligence Artificielle organisé par la France en février 2025, la **Coalition pour une IA écologiquement durable** s'est élargie pour inclure un volet consacré à l'Océan, réunissant des acteurs de premier plan dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la BlueTech, et de la recherche océanographique. L'intelligence artificielle, telle que déjà utilisée, permet de **modéliser la pollution plastique marine, d'anticiper l'érosion côtière et d'optimiser les itinéraires afin de réduire les émissions du secteur maritime**. Son utilisation doit être intensifiée partout où elle s'avère utile et, tout en veillant à contrôler son empreinte environnementale.

→ L'Organisation Maritime Internationale et la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO ont lancé l'initiative « **10 000 bateaux pour l'Océan** » afin de renforcer l'observation de l'Océan, en exploitant l'intelligence artificielle.

→ **La Décennie de l'action pour les sciences de la cryosphère (2025-2034) a été officiellement lancée** le 8 juin 2025 à Nice en présence du Président de la République française, du Président de la République du Tadjikistan et de la Directrice générale de l'UNESCO. La fonte des glaces des pôles et des glaciers est responsable pour la moitié de l'élévation du niveau de la mer. Les **moyens accordés à la recherche sur la cryosphère** seront cruciaux pour la mise

en place de mesures d'adaptation des communautés et écosystèmes face à l'effondrement de la cryosphère.

→ Dans le cadre de l'**Année internationale pour la préservation des glaciers**, une **coalition soutenue par la France et réunissant scientifiques, société civile, sportifs et philanthropes** a été lancée à l'UNOC3 afin de renforcer l'action pour la préservation de ces écosystèmes clés. Un appel a été lancé pour **intensifier les actions d'atténuation du changement climatique** dans le cadre des 10 ans de l'Accord de Paris, pour **augmenter la protection directe des glaciers et écosystèmes postglaciaires dans les territoires par leur reconnaissance juridique** et la **création d'aires protégées, notamment en lien avec la motion de protection des glaciers** proposée au Congrès mondial de l'UICN.

MOBILISER DE NOUVEAUX FINANCEMENTS ET DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ET PROFITABLE AUX POPULATIONS, À L'APPUI DE L'ODD 14

Au **Blue Economy and Finance Forum** (7 et 8 juin 2025, Monaco) et à Nice :

→ Un total de **€8,7 milliards d'euros d'investissements** a été engagé pour les **cinq prochaines années par des philanthropes, des investisseurs privés et des banques publiques**, en soutien à une économie bleue durable et régénératrice. La moitié de ces financements est issue d'investisseurs et de philanthropes réunis au sein d'une initiative unique « **Philanthropists and Investors for the Ocean** » dont l'objet est de mobiliser encore plus de financements privés pour l'Océan.

Les actifs sous gestion cumulés des institutions ayant adhéré à l'engagement **#BackBlue Ocean Finance Commitment** s'élèvent désormais à **€3 036 milliards d'euros**, garantissant ainsi que les enjeux

d'un océan durable et régénérateur soient pleinement intégrés aux décisions financières et assurantielles.

→ **20 banques publiques de développement représentant \$7,5 milliards de dollars par an d'investissement sur la finance bleue durable** se sont réunies au sein de la **coalition Océan du Finance In Common**. Cette coalition vise à augmenter les financements, leurs impacts et leur qualité.

→ **80 organisations issues de 25 pays, représentant un chiffre d'affaires cumulé de €600 milliards d'euros et employant 2 millions de personnes**, ont approuvé l'**appel à action « Business in Ocean »**. Les entreprises s'y engagent à **intégrer les risques et opportunités** liés à l'Océan dans leurs stratégies, à **divulguer leurs impacts sur l'environnement marin**, à **investir dans des solutions** favorables à l'Océan, et à **soutenir une transition juste**.

→ **15 grandes entreprises pionnières et grands réseaux du tourisme et transport maritime** ont annoncé le lancement d'un **Pacte pour un tourisme bleu durable** afin d'accélérer la définition et la mise en œuvre d'engagements visant à conduire la **transition durable et neutre en carbone** du secteur du tourisme, **mobiliser des partenariats public-privé** pour renforcer les fondations du tourisme durable et **établir un groupe de travail sur le tourisme maritime et côtier**, réunissant gouvernements, destinations, industrie et société civile.

→ Le Forum a également servi de plateforme de lancement pour de **nouveaux engagements sur les ports durables et le transport maritime**, à commencer par ceux issus de l'accord historique sur la tarification du carbone négocié au sein de l'OMI.

Cet accord obtenu au printemps 2025 scelle la **décarbonation totale du transport maritime à horizon 2050**. Réaffirmé par les pays et les armateurs présents à Nice, il devrait mobiliser \$100 milliards de dollars au cours des dix prochaines années en faveur des carburants propres, de la transition énergétique maritime dans les pays du Sud, et du développement du transport vélique.

→ Un groupe d'organismes des Nations Unies et de partenaires mondiaux invitent les Etats membres de l'ONU, le secteur privé et la société civile à engager un dialogue autour de la conception d'un **mécanisme de finance mixte global sur toutes les cibles de l'ODD14, intitulée One Ocean Finance Facility**, notamment afin de mieux intégrer les pays en développement aux chaînes de valeur mondial.

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION, PROTÉGER LES ESPACES ET LES ESPÈCES OCÉANIQUES

→ Afin de susciter un élan international en faveur d'un traité mondial pour la lutte contre la pollution plastique, **96 pays ont signé à Nice une déclaration intitulée « Nice wake up call for an ambitious plastics treaty »**. A l'approche des négociations qui se tiendront en août 2025 à Genève, cette mobilisation massive pour des mesures fortes, notamment sur l'inclusion de mesures contraignantes dans le traité et sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, en particulier sur la réduction de la production, est un signal politique majeur.

→ Les ministres de la Méditerranée ont adopté une **déclaration d'engagement à soutenir l'adoption du traité international et à le mettre en œuvre à l'échelle du bassin méditerranéen**, valorisant ainsi l'avant-garde de la région particulièrement touchée par la pollution plastique.

→ Le projet **Circemed, réseau méditerranéen de l'économie circulaire**, a été lancé à Nice pour mettre en œuvre des solutions concrètes alternatives au plastique dans la région méditerranéenne.

→ Contre la pollution générée par l'échouage des sargasses dans les Caraïbes, la France, le Mexique, le Costa Rica et la République Dominicaine, ainsi que les organisations régionales, ont lancé un **Plan d'action international contre les sargasses (PAIS)**, fléau qui dégrade les côtes et la qualité de l'air littoral.

→ L'objectif de Kunming-Montréal de protection de 30% des terres et des mers d'ici 2030 doit guider l'ambition pour l'Océan. **A la veille de l'UNOC, 8,4% de l'Océan était protégé**, selon Protected Planet. **Grâce à la mobilisation des 14 États** qui se sont engagés à étendre leurs réseaux d'aires marines protégées, ce sont **plus de 10% qui sont désormais protégés**.

→ Le mouvement accéléré à Nice s'intensifie grâce aux prises de conscience et projets annoncés par de nombreux États marins. Plusieurs pays se sont engagés à anticiper la mise en œuvre du traité BBNJ, en identifiant de potentielles aires marines protégées en haute mer. Un **groupe des champions des aires marines protégées** a été lancé avec la France, le Panama, le Chili, l'Australie, le Sénégal, la Grèce, les Seychelles, le Portugal et le Costa Rica, pour encourager la désignation de nouvelles aires. La **première aire marine protégée transnationale en haute mer** a notamment été annoncée par le Costa Rica, conjointement avec l'Equateur et la Colombie.

→ La France a contribué à cet effort sur la scène internationale. La Polynésie française a annoncé la création de **l'aire marine protégée de Tainui Atea**

qui couvrira l'ensemble de la zone économique exclusive, soit 4,55 millions de km², y compris une partie en protection stricte (1 100 000 km² à ce stade). A l'horizon 2026, la France s'est engagée à couvrir **78% de sa zone économique exclusive par des aires marines protégées**, dont **14,8% en protection forte**.

→ A l'occasion de Nice, **19 États** ont annoncé la mise en place de **plans nationaux visant à protéger et restaurer les écosystèmes océaniques** tels que les mangroves, ainsi qu'à gérer les déchets côtiers notamment plastiques.

→ Alors que le quatrième événement mondial de blanchiment des coraux le plus répandu jamais enregistré pousse les récifs du monde vers un point de basculement écologique, **une coalition de partenaires gouvernementaux et philanthropiques** a annoncé plus de **\$25 millions de dollars de nouvelles contributions au fonds mondial pour les récifs corallines (GCFR)**.

→ S'agissant des **méthodes de pêche destructrices**, des États ont pris des engagements forts, tels que le **Danemark annonçant l'interdiction du chalutage de fond dans l'ensemble de sa ZEE**, ou la France annonçant interdire le chalut de fond, mais aussi toute activité minière, dans les zones cartographiées sur une base scientifique, concertée avec les pêcheurs.

→ A Nice, des efforts ont également été portés sur la protection des requins et des raies car plus d'un tiers (37,5%) sont menacés d'extinction. **L'appel Sharks++** lancé par le WWF, l'Union pour la Conservation de la Nature (IUCN), d'autres ONG et la Convention sur la conservation des espèces migratrices, soutenu par la France, l'Australie, l'Equateur, les Maldives, Malte, Panama, la République du Congo, l'Espagne et le Royaume-Uni, vise à enrayer l'extinction

des requins et des raies les plus menacés.

→ Le **premier sommet international consacré aux Deltas du Monde**, ces zones humides à l'interface des fleuves et de l'Océan, s'est déroulé le 9 juin 2025, co-porté par le Premier Ministre du Vietnam, le Président de la République d'Irak et le Président de la République de Colombie. Véritables réserves de biosphère, les deltas génèrent plus de 6% du PIB mondial tout en n'occupant qu'environ 0,65% de la surface des terres émergées. Témoinant à la fois de la richesse et la diversité de ces espaces mais aussi de leurs vulnérabilités communes, le sommet a permis d'initier une **collaboration nouvelle** entre les dirigeants et acteurs locaux de régions deltaïques sur la **gestion de la ressource de l'eau, des solutions concrètes fondées sur la nature ou préservant la nature, et l'accompagnement des acteurs locaux.**

→ Sous l'impulsion de l'OMI, **37 Etats ont créé une coalition contre la pollution sonore** dans le but de préserver les espèces marines des conséquences sonores des activités anthropiques, notamment le transport maritime.

ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS RÉGIONAUX ET LOCAUX, LES COOPÉRATIONS À L'ÉCHELLE D'ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES OU DE CONTINENTS

→ Afin de permettre une meilleure inclusion de l'Océan dans les politiques extérieures de l'Union européenne, ainsi qu'une meilleure synergie entre les politiques de l'Union européenne (UE), **le premier Pacte européen pour l'Océan** a été présenté le 9 juin 2025 par la **Présidente de la Commission européenne**, aux côtés du Président du Conseil européen, et de plusieurs chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Lors de l'UNOC3, l'UE s'est engagée à hauteur d'environ 1 milliard d'euros dans pour l'Océan, qui seront investis dans les priorités du Pacte :

- Restaurer la santé de l'Océan et sa productivité à travers une gouvernance intégrée et des pratiques régénératives
- Accélérer le développement d'une compétitivité durable de l'économie bleue
- Soutenir le développement des communautés côtières et insulaires
- Renforcer la sécurité maritime et la résilience
- Soutenir la recherche océanique et l'innovation, notamment au travers du développement du Jumeau numérique de l'Océan, ainsi que d'une grande mission d'observation et d'exploration
- Renforcer la diplomatie océanique de l'UE et une gouvernance internationale basée sur le droit.

→ La **Convention de Barcelone sur la mer Méditerranée** a célébré son cinquantième anniversaire lors de l'UNOC3, par **l'adoption, par ses 22 parties, d'une déclaration politique ambitieuse**. Celle-ci reconnaît le rôle de la Convention dans la protection de la mer Méditerranée. Les parties s'engagent à agir pour lutter contre le changement climatique, plus fort en Méditerranée qu'ailleurs, mais aussi contre la dégradation de la biodiversité et la pollution plastique. Dans ce cadre, l'entrée en vigueur de la zone SECA (zone à faibles émissions d'oxydes de soufre) constitue une avancée environnementale concrète.

→ Les **Conventions des mers régionales**, sous l'égide du PNUE, ont **renforcé à l'UNOC3 leur dialogue avec les organisations régionales de gestion de la pêche**, en vue de renforcer les synergies nécessaires entre les enjeux environnementaux et ceux de la pêche.

→ 6 Chefs d'État et de gouvernement méditerranéens, des organisations internationales et des entreprises se sont réunis autour du Président de la République française lors d'un **Sommet Pour une Méditerranée Connectée** le 9 juin 2025 pour échanger sur les **connectivités terrestres, maritimes et numériques dans la région**. A cette occasion, la France a rappelé son soutien à la mise en oeuvre du corridor Inde Moyen-Orient Europe (IMEC) ainsi qu'à l'adhésion de l'Egypte à l'initiative. L'Union européenne a annoncé la levée de €5,9 milliards d'euros pour la région ANMO dans le cadre de la stratégie Global Gateway, générant un effet levier à 27,2 milliards d'euros en financement public et privé. Les ports méditerranéens ont annoncé le lancement d'un grand effort de mobilisation pour la **décarbonation des ports**, jusqu'à la prochaine COP24 en Egypte de la Convention de Barcelone.

→ 45 Etats dont 13 Chefs d'Etat et de gouvernement, le Secrétaire Général des Nations Unies et des représentants d'organisations internationales se sont réunis lors d'un **Sommet sur l'Afrique pour l'Océan** le 9 juin 2025, co-présidé par le Président de la République et Son Altesse Royale, le Roi du Maroc, représenté par Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Hasnaa. **La déclaration de l'Afrique pour l'UNOC3** a été présentée et rappelle le lien intrinsèque entre l'Océan et l'Afrique et la nécessité de **développer des infrastructures maritimes durables résilientes pour promouvoir l'économie bleue sur le continent**.

→ Parallèlement, un Pacte pour une Afrique bleue durable proposera lors des éditions 2025 et 2026 du Blue Africa Summit (Tanger) une feuille de route maritime immédiatement applicable et permettant au continent de prendre toute sa place dans le concert des grandes puissances maritimes.

→ Co-organisé avec le Président de la République de Palaos et la Première ministre de la Barbade, le **Forum mondial des îles** a réuni, des 8 au 10 juin 2025,

30 États et territoires insulaires de tous les continents. Les Chefs d'État et de gouvernement présents ont à cette occasion pu promouvoir les **solutions concrètes développées par et pour les États insulaires** pour développer une **économie bleue durable, protéger leurs écosystèmes marins et lutter contre la pollution plastique** :

- Dans le cadre du Pacte pour la Prospérité des Peuples et de la Planète (4P), le Forum mondial des îles a appelé à la **meilleure prise en compte de la vulnérabilité multidimensionnelle au travers d'une coalition de bailleurs internationaux** pour renforcer l'équité, l'efficacité et la transparence dans l'allocation des financements internationaux.
- Le Forum a également abordé les enjeux de **décarbonation du transport maritime**, aspect majeur à la fois pour la connectivité des îles et leur approvisionnement, et pour l'atteinte des objectifs climatiques internationaux ; la **pollution des côtes et des cours d'eau**, notamment plastique, et l'importance de réaffirmer la nécessité d'aboutir à un traité mondial ambitieux pour mettre fin à la pollution plastique ; ainsi que la **préservation et valorisation des écosystèmes marins** afin de mobiliser pour l'atteinte de l'objectif de protéger 30% des terres et 30% de l'Océan d'ici 2030.

- La France a également annoncé que **Mayotte pourra engager formellement les démarches pour obtenir le classement de sa double barrière de corail au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO**. Le lagon de Mayotte, d'une superficie de 1 500 km², est le second plus grand au monde. Sa double barrière de corail abrite une biodiversité d'une richesse exceptionnelle : 250 espèces de coraux recensés, plus de 600 espèces de poissons.



La **Communauté du Pacifique** a annoncé la création d'un **Pacific Center of Deep Ocean Science** permettant une observation régionale des écosystèmes abyssaux, basée notamment sur une approche de terrain et intégrant les connaissances et savoir-faire traditionnels.



Plus de 1 200 délégués, 450 maires, gouverneurs et représentants de collectivités littorales, et chefs de gouvernement de petits Etats insulaires, ainsi que des partenaires de la société civile, ONG, organisations internationales et réseaux de réseaux de villes et régions de plus de 120 pays, se sont réunis à l'occasion du **Ocean Rise and Coastal Resilience Summit** (7 juin 2025, Nice).



Le **6ème Sommet Pacifique-France** s'est tenu le 10 juin 2025 en marge de l'UNOC3. Dix chefs d'Etat et de gouvernement du Pacifique étaient réunis autour du Président de la République en présence de représentants ministériels de l'ensemble des membres du **Forum des Îles du Pacifique** et des organisations régionales, ainsi que des présidents du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna.



Ces représentants de près **d'un milliard d'habitants** menacés par l'élévation du niveau de la mer et toutes les conséquences du dérèglement climatique ont participé à l'institutionnalisation de la **coalition Ocean Rise and Coastal Resilience**, qui sera hébergée par l'UNOPS et le **Global Center for Climate Mobility de l'UNOPS**, autour d'un **plan d'action en cinq axes** afin de faire face au défi existentiel posé par l'élévation du niveau de la mer aux collectivités littorales (partage de solutions, renforcement des connaissances, renforcement des capacités, financement de l'adaptation spécifique aux collectivités littorales, plaidoyer pour les intérêts des communautés côtières au sein des entités multilatérales).



Ce sommet a permis de mettre en valeur l'apport exceptionnel des Etats insulaires du Pacifique à la préservation de l'Océan, tout en soulignant l'engagement commun avec la France sur ce sujet. L'accent a été mis sur **la coopération en matière de lutte contre le changement climatique, de sécurité régionale, de connectivité et de valorisation de la culture du Pacifique**. Dans la continuité de l'engagement renforcé de la France dans le Pacifique, le Président de la République a annoncé **la contribution de la France à hauteur de €2 millions d'euros à la Pacific Resilience Facility du Forum des Îles du Pacifique**, dans sa phase de capitalisation.

A l'occasion de ce Sommet, les membres et partenaires de la Coalition *Ocean Rise & Coastal Resilience* ont annoncé des **engagements** au profit de ses futurs membres :

- La **mission Océan de la Commission européenne** a annoncé **45 millions d'€** pour les projets d'adaptation des villes, régions et îles dans le cadre de son programme « Horizons Europe.
- **L'Agence spatiale européenne (ESA)** a annoncé le lancement d'un appel à projets pour les collectivités locales de **€50 000 à €3 millions d'euros** pour l'analyse du risque pour les communautés littorales s'appuyant sur de la donnée spatiale.
- **Le Centre mondial pour la Mobilité Climatique (GCCM)** dédie **€5 millions d'euros** de son fonds C-CAF sous forme de subventions.
- Un partenariat avec **l'Alliance Space4Ocean** a été initié afin d'aider les villes dans leur planification en partageant les données satellitaires.



44 organisations de jeunesse représentant 1,5 millions de jeunes ont participé à la rédaction d'un **Manifeste Mondial des Jeunes Citoyens de l'Océan**. Les ambassadeurs de ces organisations ont interpellé les autorités lors de la **Prise de la Baleine par la Jeunesse**, le 12 juin 2025, afin de faire valoir leurs revendications et recommandations pour une meilleure protection de l'Océan.

L'ensemble de ces acteurs, trop souvent oubliés, associations, populations autochtones, communautés locales, femmes, jeunes, citoyens et usagers de la mer, chercheurs, entrepreneurs demande que leur **représentation soit désormais systématiquement assurée dans toutes les instances des Nations unies** et lors de toutes les négociations concernant la gouvernance et la protection de l'Océan.

Ils porteront, entre autres sujets, la question du respect des personnes, les droits humains et sociaux et la reconnaissance juridique de l'Océan comme un espace humanitaire.



200 représentants de peuples autochtones et de communautés océaniques du monde entier se sont réunis à Nice pour faire entendre leur voix et présenter leurs interpellations aux dirigeants à l'occasion de la Journée mondiale de l'Océan. La Coalition « **One Oceana** » lancée à cette occasion permettra de porter ces revendications et de mettre en œuvre une gouvernance concertée avec les communautés les plus concernées par les changements liés à l'Océan.



Constituée à Nice, la **plateforme Women Actions for the Ocean** réunit d'ores et déjà plus de 2 000 femmes engagées pour l'Océan, représentant 45 pays. Cette plateforme a pour ambition de mettre en lien les expériences et expertises de femmes engagées et actives pour l'océan.

**

L'UNOC3, par l'exceptionnelle mobilisation de toutes et tous, a tracé un chemin et un **agenda de l'action**. Il reste cinq années pour atteindre les **cibles de l'ODD 14**, y compris à travers les prochaines COP climat et biodiversité et le Congrès mondial de l'UICN et évidemment la **COP1 de l'Océan**. Nice a ouvert un **nouveau chapitre transformateur de l'action océanique globale**, dont la planète a aussi impérieusement besoin.



**CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'OCÉAN
NICE, FRANCE 2025**